

# GUIDE PRATIQUE

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE



# RISQUES

naturels industriels

JE M'INFORME  
JE ME PROTÈGE

COMPRENDRE LES RISQUES  
P. 4-9

PRÉPARER SON KIT D'URGENCE  
P. 10-11

LES BONS GESTES  
P. 14-16



métropole  
rouennORMANDIE

# édito

**Chère Madame,  
Cher Monsieur,**

Notre territoire a été profondément marqué par l'incendie du 26 septembre 2019. Si l'industrie fait partie intégrante de notre tissu économique, elle doit s'engager pour plus de sécurité, de transparence ainsi que pour la transition social-écologique. C'est pourquoi nous avons décidé d'agir et de pousser les acteurs économiques en ce sens. Si le risque zéro n'existe pas, nous devons tout faire pour prévenir et réduire les risques. Nous devons renforcer notre culture de la sécurité et nous préparer à faire face à des événements imprévisibles. Car les risques peuvent non seulement être liés à un accident industriel, mais aussi à un phénomène naturel (inondations, tempêtes...) ou à d'autres facteurs exceptionnels. Individuellement et collectivement, nous devons être prêts à faire face.

Ces quelques pages vous donneront à connaître les dispositifs qui vous permettront d'être alertés lors d'un de ces événements, de vous informer sur les risques majeurs naturels et technologiques qui affectent chaque commune de la Métropole, de vous rappeler les consignes de sécurité à appliquer. Au-delà du risque industriel, les récents événements en Allemagne, en Belgique, en Grèce et dans de nombreux pays dans le monde, nous alertent sur l'impact du dérèglement climatique et la nécessité de renforcer notre culture de la sécurité.

Deux ans après l'incendie de septembre 2019, vous trouverez un bilan des actions réalisées pour la prévention des risques industriels par les différents acteurs : services de l'État, collectivités, entreprises... Beaucoup a été fait, mais il reste encore tant à faire pour que citoyens et entreprises à risques cohabitent en toute transparence et confiance dans notre Métropole. Nous vous invitons vivement à consacrer quelques minutes à parcourir ce guide informatif et pratique, et à le conserver précieusement. C'est ainsi que chacun, progressivement, renforcera sa culture de la sécurité et de la prévention.

Très chaleureusement,

**Nicolas Mayer-Rossignol**

Président de la Métropole Rouen Normandie

**Charlotte Goujon**

Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie  
en charge de la santé et de la sécurité sanitaire et industrielle



## Vigilance ET TRANSPARENCE

L'incendie du 26 septembre 2019 a montré que la prévention des risques industriels était perfectible. Depuis lors, État, collectivités, entreprises... ont entrepris des actions pour améliorer la situation.

### Renforcement des mesures de prévention des accidents

Des décrets et arrêtés ministériels ont été pris pour renforcer la prévention des risques d'incendie dans les stockages de liquides inflammables et combustibles et dans les entrepôts. Les contrôles sont aussi renforcés, notamment ceux des installations classées situées à moins de 100 m des sites Seveso, afin d'identifier les éventuels effets « domino » d'un accident vers les sites voisins. Lors du réexamen des études de dangers, l'exploitant d'un site Seveso seuil haut doit recenser et mettre en œuvre les investissements économiquement acceptables, devenus moins coûteux grâce aux progrès techniques, et qui peuvent améliorer la sécurité du site.

### Anticipation et gestion de crise

D'ici 2022 l'État déploiera un système d'envoi de messages textes d'alerte sur les téléphones mobiles, sans inscription. Dans l'attente, la Métropole a mis en place un système d'information et d'alerte par SMS, sur inscription. Les exploitants stockant des matières combustibles ou dangereuses doivent désormais indiquer à l'administration dans les études de dangers les principaux produits ou substances

susceptibles d'être générés au cours d'un incendie, y compris les produits de décomposition dus au bâtiment et aux contenants.

### Renforcement de la culture de la sécurité et de la transparence

La Métropole diffuse plus régulièrement des informations sur les risques. Les communes travaillent à la mise à jour de leurs documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM). Ce renforcement de la culture de la sécurité passe aussi par la participation des populations aux exercices de sécurité. La Métropole a engagé un partenariat avec l'Institut pour une culture de sécurité industrielle, afin de renforcer la sensibilisation de tous. Elle travaille aussi à la constitution d'une « conférence riveraine » afin d'associer concrètement les citoyens aux enjeux de sécurité industrielle. Les industriels du territoire travaillent à se regrouper en plate-forme. Ceci permettra plus d'information sur l'activité des sites industriels et la gestion des risques associés. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les rapports d'inspection des installations classées seront systématiquement publiés.

### Pour aller plus loin

[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)  
[www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
[www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)

Vous avez des questions ?  
Posez-les sur :

[mrn.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole](http://mrn.metropole-rouen-normandie.fr/ma-metropole)

ou au 0 800 021 021 (n° vert)

### Renforcement des contrôles et moyens d'enquête adaptés

Le nombre d'inspections devrait augmenter. Un bureau d'enquête et d'analyses sur les risques industriels a été créé fin 2020 afin de mener des enquêtes indépendantes sur les accidents les plus importants pour tirer les enseignements, qu'ils soient d'ordre technique ou organisationnel.

### Sur les conséquences sanitaires de l'incendie du 26 septembre 2019

Santé publique France a été missionnée par le ministère de la Santé pour évaluer l'impact sur la santé à moyen et long terme des populations qui ont pu être exposées à un ou plusieurs de ces facteurs de risque sanitaire. Une surveillance épidémiologique renforcée est mise en place afin de détecter et dénombrer des événements de santé dont la survenue, à distance de l'accident, pourrait être considérée comme reliée aux conséquences de l'incendie, et de suivre l'évolution dans le temps de leur fréquence.



Plus d'informations sur  
[www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr)



Ce document est une publication de la Métropole Rouen Normandie.

Le 108 - 108, allée François-Mitterrand, CS 50589, 76006 Rouen Cedex

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 71 25 95 - e-mail : [mag@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:mag@metropole-rouen-normandie.fr)



# Comprendre

## LES RISQUES NATURELS

Deux risques naturels principaux sont prévisibles sur notre territoire : les mouvements de terrain (éboulements et cavités souterraines) et les inondations (ruissellement, remontée de nappe, débordement de cours d'eau).

### INONDATION : quels risques pour votre commune ?

Amfreville-la-Mivoie	Houpeville	Quévreville-la-Poterie
Anneville-Ambourville	Iensauville	Roncherolles-sur-le-Vivier
Bardouville	Jumièges	Rouen
Belbeuf	La Bouille	Sahurs
Berville-sur-Seine	La Londe	Saint-Aubin-Celloville
Bihorel	La Neuville-Chant-d'Oleat	Saint-Aubin-Épinay
Bois-Guillaume	Le Grand Quevilly	Saint-Aubin-lès-Elbeuf
Bonsécours	Le Houllme	Sainte-Marguerite-sur-Duclair
Boos	Le Mesnil-Esnard	Saint-Étienne-du-Rouvray
Canteleu	Le Mesnil-sous-Jumièges	Saint-Jacques-sur-Darnétal
Caudebec-lès-Elbeuf	Le Petit-Quevilly	Saint-Léger-du-Bourg-Denis
Cléon	Le Trait	Saint-Martin-de-Boecherville
Darnétal	Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen	Saint-Martin-du-Vivier
Déville-lès-Rouen	Malaunay	Saint-Paër
Duclair	Maromme	Saint-Pierre-de-Manneville
Elbeuf	Montmain	Saint-Pierre-de-Varengeville
Épinay-sur-Duclair	Mont-Saint-Aignan	Saint-Pierre-lès-Elbeuf
Fontaine-sous-Préaux	Moulineaux	Sotteville-lès-Rouen
Franqueville-Saint-Pierre	Notre-Dame-de-Bondeville	Sotteville-sous-le-Val
Française	Oissel	Tourville-la-Rivière
Gouy	Orival	Val-de-la-Haye
Grand-Couronne	Petit-Couronne	Yainville
Hautot-sur-Seine	Quevillon	Ymare
Hénouville		Yville-sur-Seine

### MOUVEMENTS DE TERRAINS



#### Risque lié aux éboulements de falaise

L'érosion naturelle des falaises est favorisée par les variations de température et par la pluie. Des chutes de pierres, de blocs et des éboulements en masse peuvent alors être observés. Ces événements possèdent un fort potentiel destructeur et il est difficile d'en prédire les trajectoires. Des dispositifs de sûreté (filets, ancrages...) peuvent être mis en place pour prévenir ces éboulements. Une étude du Bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) est en cours de réalisation afin d'identifier les besoins sur plusieurs communes.



Fuyez latéralement



Gagnez un point en hauteur



#### Risque lié aux cavités souterraines

Une cavité souterraine est un espace vide qui affecte le sous-sol et dont l'origine, notamment dans notre département, peut être soit humaine, soit naturelle. Le sol qui se trouve au-dessus de la cavité peut s'effondrer et mettre en danger les personnes et les biens. Une carte interactive permet à chacun de pouvoir identifier les localisations de cavités souterraines et d'anciennes carrières à ciel ouvert :

[www.metropole-rouen-normandie.fr/risques-cavites](http://www.metropole-rouen-normandie.fr/risques-cavites)



Évacuez l'habitation



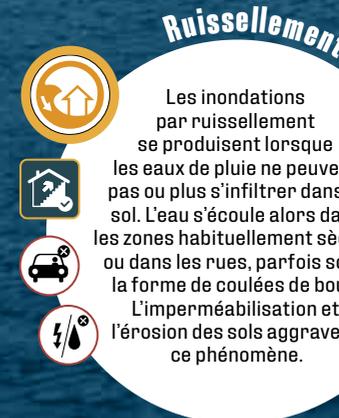
Éloignez-vous de la zone instable



À la suite d'épisodes pluvieux intenses et répétés associés à un niveau haut de nappe phréatique, des inondations par remontée de nappe peuvent se produire.



Les crues de la Seine sont prévisibles et surviennent lentement, en raison de précipitations parfois associées à des vents forts, des coefficients de marées importants, un fort débit... En revanche, les affluents de la Seine connaissent des crues pouvant se manifester en quelques heures seulement, souvent en association avec du ruissellement.



Les inondations par ruissellement se produisent lorsque les eaux de pluie ne peuvent pas ou plus s'infiltrer dans le sol. L'eau s'écoule alors dans les zones habituellement sèches ou dans les rues, parfois sous la forme de coulées de boue. L'imperméabilisation et l'érosion des sols aggravent ce phénomène.



Inondation par ruissellement



Inondation par débordement de cours d'eau



Inondation par remontée de nappe phréatique



Gagner les étages supérieurs



Couper le gaz, l'eau et l'électricité



Ne pas s'engager sur des routes inondées

### PRÉVENTION DES INONDATIONS

La Métropole, les syndicats de bassins versants et l'État agissent pour réduire et limiter les conséquences dommageables des inondations. Le Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) permet de mieux connaître l'aléa et les enjeux, afin de mieux gérer le risque. Des Plans de prévention du risque inondation (PPRI) réglementent l'occupation des sols dans les zones soumises au risque.

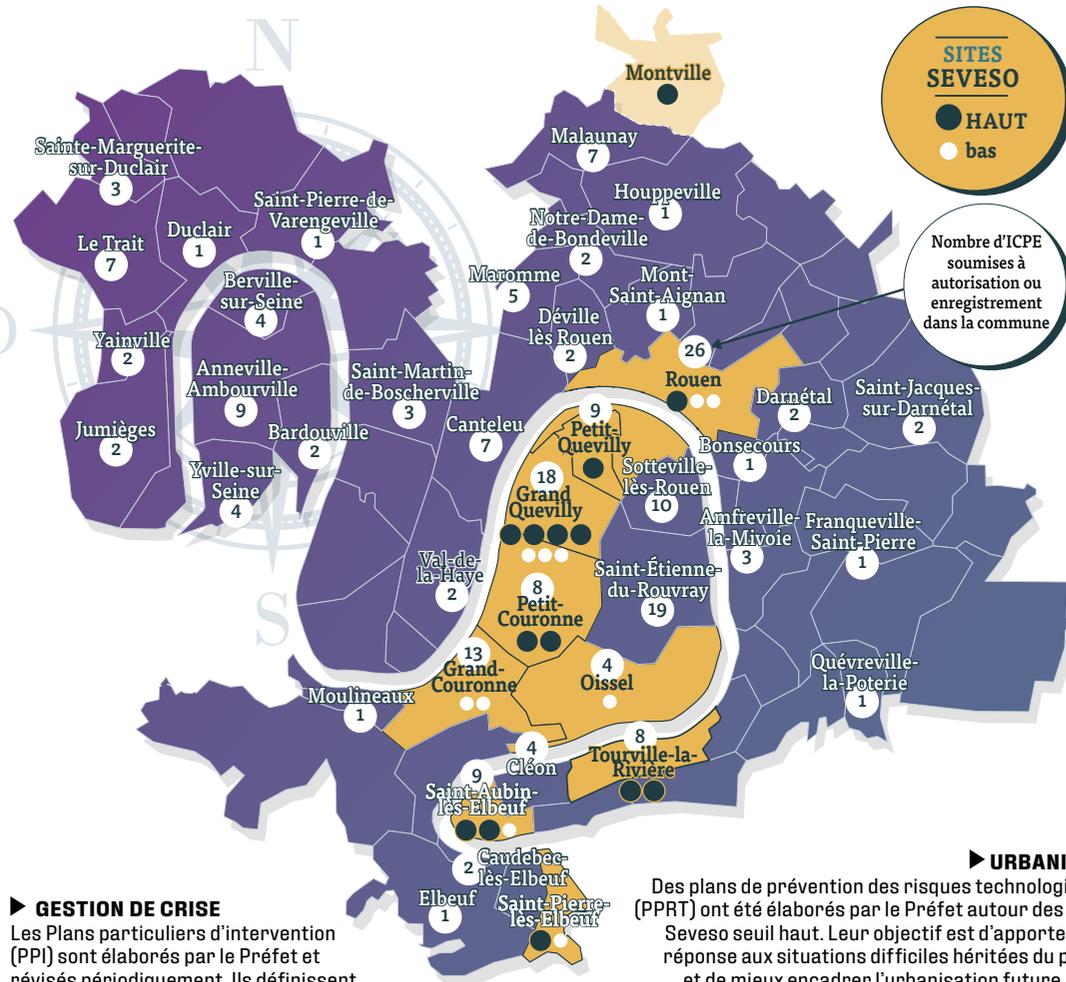
Plus d'informations sur [www.metropole-rouen-normandie.fr/risques-inondations](http://www.metropole-rouen-normandie.fr/risques-inondations)

# Connaitre LES RISQUES INDUSTRIELS

Usine de produits chimiques, silo de céréales, hôpital, déchetterie... Toute installation susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Les ICPE comportant le plus de risques sont classées Seveso (seuil haut ou bas).

Plus de détails sur les ICPE du territoire :

[www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/](http://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/)



### GESTION DE CRISE

Les Plans particuliers d'intervention (PPI) sont élaborés par le Préfet et révisés périodiquement. Ils définissent l'organisation des secours lors d'un accident industriel majeur.

## SELON LA NATURE DES PRODUITS IMPLIQUÉS, LES RISQUES INDUSTRIELS PEUVENT ÊTRE LES SUIVANTS :

### Établissements CLASSÉS SEVESO ↓

Établissements CLASSÉS SEVESO ↓	SEVESO	INCENDIE	EXPLOSION	ÉMISSION DE GAZ TOXIQUE
Air Liquide France Industrie Grand Quevilly	bas			
Boréalis Grand Quevilly	HAUT			
Butagaz Petit-Couronne	HAUT			
Lubrizol Rouen	HAUT			
Rubis Terminal - Amont Petit-Quevilly	HAUT			
Rubis Terminal - Aval Grand Quevilly	HAUT			
Rubis Terminal - HFR Grand Quevilly	HAUT			
Rubis Terminal - CRD Grand Quevilly	HAUT			
Saipol Grand-Couronne	bas			
Sea Tank Grand-Couronne	bas			
BASF Agri Production Saint-Aubin-lès-Elbeuf	HAUT			
E&S Chimie Saint-Pierre-lès-Elbeuf	HAUT			
Maprochim Normandie Saint-Aubin-lès-Elbeuf	HAUT			
Pharmasynthèse Saint-Pierre-lès-Elbeuf	bas			
Sanofi Chimie Saint-Aubin-lès-Elbeuf	bas			
Brenntag Montville	HAUT			
DRPC Petit-Couronne	HAUT			
Total Lubrifiants Rouen	bas		*	
Total Lubrifiants Grand Quevilly	bas			
SMEDAR Grand Quevilly	bas		*	
Triadis Rouen	bas		*	
SERAF Tourville-la-Rivière	HAUT		*	
Bolloré Logistics Tourville-la-Rivière	HAUT			
Toyo Ink Oissel	bas			

\* aucun des scénarios d'accidents majeurs mis en évidence dans l'étude de dangers n'est susceptible d'affecter l'extérieur de l'établissement.



### Risque lié au TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Ce risque résulte des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations...). Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives... Les moyens de transport de ces matières dangereuses sont nombreux dans la Métropole et concernent toutes les communes : routes, voies ferrées, Seine, canalisations. Les produits transportés étant employés ou fabriqués au sein des entreprises industrielles, les consignes de sécurité à appliquer lors d'un accident sont identiques à celles évoquées dans le cadre du risque industriel ou du risque nucléaire. Voir p.16



### Risque NUCLÉAIRE

Un accident nucléaire peut survenir en cas de dysfonctionnement grave sur une centrale électronucléaire (la Seine-Maritime en compte deux : Paluel et Penly) ou lors d'accidents de transport de sources radioactives (des sources radioactives sont régulièrement en transit, notamment des combustibles usés destinés au retraitement et transportés par chemin de fer vers la Manche). En cas d'accident majeur, les habitants de la Métropole seront invités à ingérer des comprimés d'iode, afin que l'iode radioactif rejeté ne se fixe sur la glande thyroïde et engendre ultérieurement un risque de développement de cancers. Ces comprimés seront à retirer dans les lieux qui seront communiqués, lorsque la population y sera invitée.

Plus d'information sur le risque nucléaire en Seine-Maritime : [www.clin76.fr](http://www.clin76.fr)



# Se préparer À FAIRE FACE

Réunir des équipements essentiels et les placer dans un sac, dans un endroit facilement accessible, c'est se préparer à une situation d'urgence. Vous devez évacuer votre logement ou au contraire y rester à l'abri, peut-être sans eau courante, gaz, ni électricité ? Vous serez prêts !



**PLUS D'INFOS :**

[www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence](http://www.gouvernement.fr/risques/preparer-son-kit-d-urgence)



# Et après JE FAIS QUOI ?

Connaître les risques, s'équiper et se préparer permet de mieux faire face à un sinistre, mais aussi de réintégrer son habitation dans les meilleures conditions.

## > Quand retourner chez moi ?

Il faut attendre le feu vert des autorités.

Si je sens une odeur de gaz, je m'éloigne et je préviens les secours.

Si j'ai été logé ailleurs qu'en centre d'hébergement d'urgence, j'informe ma mairie de mon retour et je prends connaissance des dernières consignes.

## > Que faire si mon habitation est endommagée ?

Je déclare rapidement mon sinistre à mon assureur et j'attends le passage ou l'autorisation de l'expert avant de commencer le nettoyage.

## > CATASTROPHES NATURELLES

**C'est un arrêté interministériel qui reconnaît l'état de catastrophe naturelle d'une commune. Dès la survenue d'un sinistre, je me manifeste auprès de ma mairie afin que soit engagée la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.**

**En parallèle à cette démarche, je déclare dès que possible l'étendue du sinistre à mon assureur et j'établis la liste des dégâts subis.**

**Une fois l'arrêté interministériel publié au Journal Officiel, je dispose de dix jours pour déclarer mon sinistre pour les dommages matériels directs et de trente jours pour les pertes d'exploitation.**

**L'indemnisation (montant et conditions du règlement des indemnités) par l'assureur dépend de mon contrat (multirisques habitation ou véhicule terrestre à moteur). L'assureur dispose de trois mois pour verser l'indemnité.**

## > En attendant l'expert

Si mon habitation ne présente aucun risque, je peux entreprendre certaines actions : aérer mon logement, remettre en service le chauffage si mon installation est sèche, vérifier l'état des aliments stockés (notamment congelés), commencer à recenser mes pertes, faire remonter mes besoins à ma mairie. Attention, il ne faut rien jeter : je dresse la liste des meubles et appareils endommagés, je prends des photos de l'intérieur et de l'extérieur de mon habitation, je fais le cas échéant des marques des hauteurs d'eau.

**Conseil :** prenez le réflexe de systématiquement photographier vos biens de valeur (meubles et bijoux), et conservez ces photos chez des amis ou de la famille. Ces photos seront bien utiles pour prouver l'existence de vos biens en cas de sinistre ou de cambriolage.

## > Après le passage de l'expert

Je peux nettoyer mon habitation. En fonction de l'événement, je m'équipe et me protège (gants...), je désinfecte à l'eau de javel, je mets le chauffage en service pour sécher mon habitation en cas d'inondation.

## > J'ai trouvé des animaux morts ou des produits chimiques abandonnés ?

Je ne touche surtout pas, j'informe ma mairie qui organisera leur enlèvement et je m'informe des mesures sanitaires à mettre en œuvre.

RÉPONSES PAGE 12-13 : Question 1 : Lampe torche, radio, smartphone, bougie, jeu de cartes à jouer, nourriture, gourde, trousse à pharmacie, clés | Question 2 : signal 3 | Question 3 : Surtout je n'utilise pas mon téléphone sauf pour appeler les secours si nécessaire, je ferme soigneusement les fenêtres et les aérations, j'écoute les informations à la radio | Question 4 : De gauche à droite Chris-Everett-Carol ; Bonus : Cartes - Torche-Livre | Poisson : Huxley



# Les bons gestes

## Où et comment couper l'électricité ?

## Où et comment couper l'eau ?

## Où et comment couper le gaz ?

## Où et comment couper la ventilation ?

## Si je dois me protéger de gaz toxiques présents dans l'air extérieur, où est-ce que je me confie dans mon logement ?

**Je choisis une pièce avec le minimum d'ouvertures (fenêtres, ventilation).**

Pièce choisie :

Actions à réaliser avant de rejoindre ce lieu :

## Localisation de mon kit d'urgence

## Mon contrat d'assurance

nom de mon assureur :

n° de téléphone :

n° de contrat :

# Consignes de sécurité EN CAS D'ALERTE

En cas d'accident industriel majeur, l'alerte sera donnée par des sirènes avec le signal suivant :



## Début d'alerte



3 fois 1mn 41sec

Vous entendez ce signal d'alerte,  
**RÉAGISSEZ  
IMMÉDIATEMENT !**



### 1 > Mettez-vous à l'abri

Quittez votre véhicule.  
Rejoignez le bâtiment le plus proche.  
Enfermez vous dans un local clos.



### Ne téléphonez pas

Les lignes téléphoniques doivent rester à disposition des secours.  
Les informations seront diffusées à la radio et sur les réseaux sociaux officiels des autorités (mairies, Préfecture...)



### 2 > Fermez portes et fenêtres, baissez les volets

Arrêtez les ventilations et bouchez toutes les arrivées d'air.  
Éloignez-vous des fenêtres.  
En cas de picotement ou d'odeurs fortes, respirez à travers un mouchoir mouillé.



### Ne fumez pas, évitez toute étincelle

Évitez toute flamme pour ne pas consommer l'oxygène de la pièce.



### 3 > Écoutez et respectez les consignes des autorités

Celles-ci sont diffusées à la radio, en particulier sur le réseau France Bleu 100.1 FM.  
Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut ordonner l'évacuation des populations.



### N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.  
Restez à l'abri.



## Fin d'alerte

30 sec

NB : Les sirènes peuvent aussi être utilisées pour d'autres risques, notamment les inondations (cf consignes pages 6-7).

## numéros D'URGENCE

15 SAMU

17 POLICE  
SECOURS

18 SAPEURS  
POMPIERS

112 NUMÉRO UNIQUE D'APPEL  
D'URGENCE EN EUROPE